



## **RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017**

\*\_\*\_\*\_\*

<p><b>RELEVÉ DE DÉCISIONS</b></p>
-----------------------------------

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER.

Présents : Roger LAURENS, Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Régis BAYLE, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Hubert BARBADO, Joël CORBIN, Martine VOLLE-WILD, Diego GARCIA, Claude MARTIN, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Alain DURAND, Emmanuel GRIEU (suppléant), Roland CANAYER, Christian CHATARD, Hélène PRADEILLES, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Thierry FINIELS, Patrick DARLOT, Sophie ALAZARD, Sylvie ARNAL, Éric DOULCIER, Anne-Laure GARRIGUES, Lionel GIROMPAIRE, Pascal GOETZINGER, Christian LANGET, Pierre MULLER, Denis SAUVEPLANE, Chantal VIMPERE, Gérald GERVASONI, Nicole GROS, Pascaline DRUYER, Laurent PONS.

Excusés : André ROUANET, Laurence AUDREN, Alessandro COZZA.

Absents : Jean-Marie BRUNEL, Jean-Michel DERICK, Anne DENTAN.

Procurations : André ROUANET à Roland CANAYER, Laurence AUDREN à Pascal GOETZINGER.

Secrétaire de séance : Christian CHATARD.

---

**01 – AQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MOLIÈRES-CAVAILLAC  
AUPRÈS DE L'EPF OCCITANIE**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Dans le cadre de son Pacte d'Avenir, la Communauté de Communes du Pays Viganais a identifié un secteur sur la commune de Molières-Cavaillac pouvant accueillir des entreprises et des logements afin de relancer l'activité économique du territoire.

Ce périmètre a fait l'objet d'une convention opérationnelle de 8 ans, signée entre la Communauté de Communes du Pays Viganais, la commune de Molières-Cavaillac et l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon (EPF LR), le 25 mars 2010, ayant pour mission d'acquérir les terrains inclus dans ce secteur.

Objet de la convention opérationnelle tripartite : acquisitions foncières sur le secteur de la plaine de Cavaillac en vue de la réalisation d'une Zone d'Activités Communautaire à vocation multiple et un programme de logements aidés.

Date d'examen du projet de convention par le Bureau de l'EPF LR : 15/10/2009

Date de signature de la convention : 25/03/2010

Date d'approbation de la convention par le Préfet de Région : 31/03/2010

Durée de la convention opérationnelle : 8 ans

Date de signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle portant sur la modification de l'engagement financier (porté à 1 400 000 €) : 02/09/2010

Date de signature de l'avenant n°2 à la convention opérationnelle portant sur la modification des articles 1, 4 et 5 : 26/06/2013

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté, au vu de l'opportunité d'achat de terrain qui se présente et afin d'avancer sur ce projet, de procéder à une première phase d'acquisition par les parcelles cadastrées B 922 et B 924 sur la commune de Molières-Cavaillac et situées dans le périmètre pressenti pour la création de la ZAE de la Plaine.

Il est proposé aux Conseillers Communautaires d'acheter la parcelle B 924 d'une superficie de 8 269 m<sup>2</sup> et la parcelle B 922 d'une superficie de 49 m<sup>2</sup> à l'Etablissement Public Foncier Occitanie, pour un montant de 315 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10 % de la valeur précitée, conformément à l'évaluation réalisée par les services du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du Gard, tenant compte d'une majoration des frais de gestion de l'Etablissement Public Foncier.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la proposition d'acquisition.

DECIDE d'acquérir les parcelles B 922 et B 924 sur la commune de Molières-Cavaillac auprès de l'Etablissement Public Foncier Occitanie, pour un montant de 315 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10 % de la valeur précitée.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette acquisition ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **02 – VENTE D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MOLIERES-CAVAILLAC**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président indique aux Conseillers que la SCI LA PINEDE, représentant la surface commerciale Mr Bricolage sinistrée dans la nuit du 4 au 5 novembre 2016, s'est tournée vers la Communauté de Communes du Pays Viganais afin de se porter acquéreur d'un terrain d'une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée B 924 sur la Commune de Molières-Cavaillac.

Monsieur le Président, propose de céder une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle B 924 d'une superficie de 8 269 m<sup>2</sup> à la SCI LA PINEDE, pour un montant de 220 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10 % de la valeur précitée, conformément à l'évaluation réalisée par les services du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du Gard.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés, avec 1 abstention (Pascaline DRUYER),**

APPROUVE la proposition de cession.

DECIDE de céder une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle B 924 sur la commune de Molières-Cavaillac à la SCI LA PINEDE, pour un montant de 220 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10 % de la valeur précitée.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Le Conseil de Communauté, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

Vu la délibération du 28 juin 2017 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les Conseillers des arrêtés, des décisions et des certificats administratifs signés entre le 07 juillet 2017 et le 06 novembre 2017 dans le cadre de ses délégations.

### **Arrêtés :**

17ARR019 : Arrêté portant modification de la nomination de régisseurs suppléants pour l'encaissement des participations aux activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

17ARR020 : Arrêté portant suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des prestations d'abattage dans le cadre de l'Aïd-el-Kebir à l'Abattoir Intercommunal.

17ARR021 : Arrêté de péril imminent.

17ARR022 : Numéro d'arrêté annulé.

17ARR023 : Numéro d'arrêté annulé.

17ARR024 : Nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S).

17ARR025 : Arrêté portant modification de la nomination d'un régisseur de recettes titulaire et de suppléants pour l'encaissement des droits d'entrée pour les spectacles organisés par la Communauté de Communes du Pays Viganais.

17ARR026 : Arrêté prescrivant l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'article L. 111-22 du Code de l'Urbanisme.

17ARR027 : Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes de la Foire de la Pomme et de l'Oignon.

**Décisions :**

17DEC011 : Décision portant l'institution d'une régie de recettes pour la « Foire de la Pomme et de l'Oignon ».

17DEC017 : Décision approuvant l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour un montant de 360 000,00 €.

17DEC019 : Décision fixant le tarif des droits d'entrée pour l'encaissement du spectacle intitulé « Le 4<sup>ème</sup> Mur » organisé par la Communauté de Communes.

17DEC020 : Décision portant le renouvellement du contrat de service Je Paie en Ligne avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon.

17DEC021 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour un montant de 256 500 €.

17DEC022 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 260 000 €.

17DEC023 : Décision portant signature d'une convention de recouvrement et de participation financière entre Cévennes Containers Assainissement et la Communauté de Communes du Pays Viganais.

17DEC024 : Décision approuvant la signature d'un contrat téléphonie mobile chez ORANGE.

**Certificats Administratifs :**

17PDET0052 : Modification d'une délibération du Conseil de Communauté du 29 mars 2017, Demande d'aides financières pour la création d'une ZAE sur la Commune de Molières-Cavaillac tranche 1.

17CERT001 : Modification d'une délibération du Conseil de Communauté du 04 octobre 2017, Actualisation des postes de l'école de musique.

**REMERCIEMENTS**

NOM	MOTIFS
Association MIRA Monsieur Robert ROUEL, Président	Pour la subvention allouée.
Association de Gymnastique Volontaire Madame Emilie PASCAL, Présidente	Pour l'aide à la réalisation de l'évènement « course en talon » dans le cadre d'octobre rose.
ASA Hérault Monsieur Alain SZAFARCZYK, Président	Pour la subvention allouée pour l'année 2017 et l'aide des services pour le bon déroulement du Criterium des Cévennes.

**QUESTIONS DIVERSES****Artothèque**

Madame Sylvie ARNAL fait part de la demande d'informations de la part des enseignants de l'école Jean Carrière suite à la fin du dispositif mis en place avec l'Artothèque à la Médiathèque Intercommunale. Elle précise que les enseignants regrettent cette décision car ce prêt d'œuvres était un support très intéressant pour aborder la question de l'art avec les élèves.

Monsieur Pascal GOETZINGER précise que le non renouvellement de la convention avec l'Artothèque est dû à un changement abrupte de fonctionnement de l'association induisant une augmentation très importante du coût de ce dispositif, à savoir plus de 20 fois le tarif précédent.

Il précise qu'il regrette également cette décision mais qu'aucune discussion n'a été possible avec l'association.

Monsieur le Président lève la séance à 18h25.